



AVIS PUBLIC

Promulgation et entrée en vigueur Règlement numéro 745

(Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, art. 362)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, de ce qui suit :

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 10 juin 2025, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 745 intitulé :

Règlement relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau

Ce règlement municipal entre en vigueur le jour de sa publication.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec) J7V 3G1 pendant les heures d'ouverture ou sur le site web de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 18 juin 2025.

Jean St-Antoine, avocat
Directeur des affaires juridiques et greffier